



DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical du 27 février 2025

2025-01 Ouverture de nouvelles lignes

2025-02 Délégation de service public de la liaison aérienne Rodez-Paris : Changement horaire pour la saison estivale

2025-03 Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

2025-04 Affectation du résultat de l'exercice 2024

2025-05 Budget Primitif 2025

2025-06 Occupation et gestion d'un espace bar-restaurant



DÉLIBÉRATION N° 2025-01
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 10H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Serge JULIEN - Monsieur Jean-Philippe ABINAL -
Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Monsieur Jean-Luc CALMELLY -
Madame Christine SAHUET - Monsieur Pascal MAZET- Monsieur Christian TEYSSÉDRE -
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Madame Emilie SAULES-LE BARS, pouvoir donné à Monsieur André AT

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Dominique COSTES

OBJET : Ouverture de nouvelles lignes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411 et suivants ;

Vu la Convention de délégation de service public signée entre le Syndicat Mixte et la SAEML AIR 12 le 1^{er} juillet 2011 et notamment ses articles 8.8, 23 et 28 ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 27 février 2025 ont été adressés à ses membres le 21 février 2025 ;

Vu la délibération n°2024-23 du 23 décembre 2024 demandant à la compagnie VOLOTEA une nouvelle proposition sur la base de 3 à 4 lignes saisonnières pour 2025 ;

Considérant que la SAEML AIR 12 a saisi le Syndicat Mixte pour obtenir un accord sur l'ouverture de cinq nouvelles lignes saisonnières (Ajaccio, Bastia, Figari, Porto et Lille) par la compagnie VOLOTEA, dont trois lignes financées (Ajaccio, Porto, Lille), à partir de l'aéroport de Rodez-Aveyron sur une période de 4 ans ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** l'ouverture de cinq nouvelles lignes (Ajaccio, Bastia, Figari, Porto et Lille) par la compagnie VOLOTEA, dont trois financées, à partir de l'aéroport de Rodez-Aveyron sur une période de 4 ans : Ajaccio, Porto et Lille ;
- **AUTORISE** la SAEML AIR 12 à signer les contrats afférents avec la compagnie VOLOTEA, et ce pour une durée allant au-delà de la fin du contrat de délégation de service public.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes :

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3
- ABSENTS ET EXCUSES : 2
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



DÉLIBÉRATION N° 2025-02
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 10H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Serge JULIEN - Monsieur Jean-Philippe ABINAL -
Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Monsieur Jean-Luc CALMELLY -
Madame Christine SAHUET - Monsieur Pascal MAZET- Monsieur Christian TEYSSÉDRE -
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Madame Emilie SAULES-LE BARS, pouvoir donné à Monsieur André AT

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Dominique COSTES

**OBJET : *Délégation de service public de la liaison aérienne Rodez-Paris :
Changement horaire pour la saison estivale***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 27 février 2025 ont été adressés à ses membres le 21 février 2025 ;

Considérant que la compagnie VOLOTEA a saisi le Syndicat Mixte pour obtenir un accord sur une modification des horaires de vols le dimanche soir de la liaison aérienne Rodez-Paris suite à la mise en place de nouvelles liaisons aériennes saisonnières, comme suit :

départ de Rodez : 18H30 - arrivée à Orly : 19H45

départ d'Orly : 20H25 - arrivée à Rodez : 21H40

au lieu de :

départ de Rodez : 18H20 - arrivée à Orly : 19H35

départ d'Orly : 20H10 - arrivée à Rodez : 21H25

soit un changement de 15 minutes ;

Considérant l'avis favorable de notre exploitant la SAEML AIR 12 ;

Accusé de réception en préfecture
012-251200259-20250227-20250227_02-DE
Reçu le 04/03/2025

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la modification des horaires de vols le dimanche soir de la liaison aérienne Rodez-Paris suite à la mise en place de nouvelles liaisons aériennes saisonnières, comme suit :

départ de Rodez : 18H30 – arrivée à Orly : 19H45
départ d’Orly : 20H25 – arrivée à Rodez : 21H40

au lieu de :

départ de Rodez : 18H20 – arrivée à Orly : 19H35
départ d’Orly : 20H10 – arrivée à Rodez : 21H25

soit un changement de 15 minutes.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes :

- **POUR** : 12
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0



DÉLIBÉRATION N° 2025-03
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 10H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Serge JULIEN - Monsieur Jean-Philippe ABINAL -
Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Monsieur Jean-Luc CALMELLY -
Madame Christine SAHUET - Monsieur Pascal MAZET- Monsieur Christian TEYSSÉDRE -
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Madame Emilie SAULES-LE BARS, pouvoir donné à Monsieur André AT

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Dominique COSTES

OBJET : *Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 27 février 2025 ont été adressés à ses membres le 21 février 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion ;

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ci-annexé et sa synthèse ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisées	9 305 960.12 €	7 445 175.40 €	3 235 048.55 €	3 693 653.68 €	12 541 008.67 €	11 138 829.08 €
Résultat de l'exercice		-1 860 784.72 €		458 605.13 €		1 402 179.59 €
Résultats reportés		4 215 213.48 €		426 593.66 €		4 641 807.14 €
Résultat de clôture		2 354 428.76 €		885 198.79 €		3 239 627.55 €
Solde des reports			579 211 €		579 211 €	
Résultats cumulés		2 354 428.76 €		305 987.79 €		2 660 416.55 €

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant que Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte pour l'exercice budgétaire 2024, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical **APPROUVE** :

- le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;
- les opérations effectuées pendant l'année 2024, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2024 ;
- les résultats dégagés du Compte Financier Unique 2024.

Le Vice-Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Christian TEYSSEBRE

Acte dématérialisé

Sens des votes :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENTS ET EXCUSES : 2
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

.....
Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 04/03/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20250227_03

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20250227-20250227_03-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : CFU_25120025900017_2024_D_VDEF.pdf (99_BU-012-251200259-
20250227-20250227_03-BF-1-1_1.pdf)

Annexe : 2025-03 Approbation CFU 2024.pdf (70_DE-012-251200259-
20250227-20250227_03-BF-1-1_2.pdf)
DELIB 2025-03

Annexe : Rapport CFU 2024.pdf (71_AN-012-251200259-20250227-
20250227_03-BF-1-1_3.pdf)
Rapport présentation CFU 2024

Annexe : CFU 2025 Annexes.pdf (71_AN-012-251200259-20250227-
20250227_03-BF-1-1_4.pdf)
CFU 2024 Annexes



DELIBERATION N°2025-04
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 10H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Serge JULIEN - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Madame Christine SAHUET - Monsieur Pascal MAZET- Monsieur Christian TEYSSERE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Madame Emilie SAULES-LE BARS, pouvoir donné à Monsieur André AT

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Dominique COSTES

OBJET : *Affectation du résultat de l'exercice 2024*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 27 février 2025 ont été adressés à ses membres le 21 février 2025 ;

Après avoir entendu la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	426 593.66 €	458 605.13 €	885 198.79 €
Fonctionnement	4 215 213.48 €	-1 860 784.72 €	2 354 428.76 €

Le Comité syndical DECIDE d'affecter le résultat au Budget Primitif 2025 comme suit :

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	885 198.79 €
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	2 354 428.76 €

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes :

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENTS ET EXCUSES : 2
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



DELIBERATION N°2025-05
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 10H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Serge JULIEN - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Monsieur Jean-Luc CALMELLY - Madame Christine SAHUET - Monsieur Pascal MAZET- Monsieur Christian TEYSSEBRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Madame Emilie SAULES-LE BARS, pouvoir donné à Monsieur André AT

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Dominique COSTES

OBJET : Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 27 février 2025 ont été adressés à ses membres le 21 février 2025 ;

Vu la délibération n° 2024-24 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-03 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;

Considérant que les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2024 sont intégrés et affectés au Budget Primitif 2025 ;

Vu le Budget Primitif 2025 ci-annexé ;

Vu l'examen du rapport concernant le Budget Primitif 2025 ci-annexé ;

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2025, le Comité syndical :

- **APPROUVE**
 - l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2024 ;
- **ADOpte**
 - l'ensemble des inscriptions en dépenses et en recettes du Budget Primitif 2025, par section et par chapitre ;
 - l'autorisation de programme présentée en annexe du document budgétaire ;
- **DONNE DELEGATION**
 - au Président pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget Primitif 2025 pour le financement des investissements à hauteur de 3 000 000 €.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes :

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3
- ABSENTS ET EXCUSES : 2
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2025

.....
Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 04/03/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20250227_05

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20250227-20250227_05-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-25120025900017-012017-BP-2025-04032025.xml (99_BU-
012-251200259-20250227-20250227_05-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2025-05 Budget Primitif 2025.pdf (70_DE-012-251200259-20250227-
20250227_05-BF-1-1_2.pdf)

DELIB 2025-05

Annexe : Rapport Budget Primitif 2025.pdf (71_AN-012-251200259-20250227-
20250227_05-BF-1-1_3.pdf)

Rapport présentation BP 2025



DELIBERATION N°2025-06
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 10H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Serge JULIEN - Monsieur Jean-Philippe ABINAL -
Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Monsieur Jean-Luc CALMELLY -
Madame Christine SAHUET - Monsieur Pascal MAZET- Monsieur Christian TEYSSÉDRE -
Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Madame Emilie SAULES-LE BARS, pouvoir donné à Monsieur André AT

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Dominique COSTES

OBJET : *Occupation et gestion d'un espace bar-restaurant*

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 27 février 2025 ont été adressés à ses membres le 21 février 2025 ;

Considérant l'Appel à Candidature lancé le 19 décembre 2024 avec une remise des offres au 20 janvier 2025 afin de confier la gestion et l'animation de l'espace bar-restaurant à un opérateur économique ;

Vu l'offre proposée par la SAS L'EPI DU ROUERGUE qui répond aux caractéristiques du cahier des charges ;

Ceci étant exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **CHOISIT** de retenir la **SAS L'EPI DU ROUERGUE** pour occuper les espaces bar-restaurant dans les conditions présentées ;
- **APPROUVE** que la Convention d'occupation du domaine public des espaces bar-restaurant de l'aéroport de Rodez-Aveyron sera consentie pour une durée de 3 ans, reconductible 3 fois à compter du 1^{er} mars 2025 moyennant le versement d'une redevance annuelle de 9 600 euros ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention d'occupation du domaine public des espaces bar-restaurant de l'aéroport de Rodez-Aveyron ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes :

- **POUR** : 12
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0
- **ABSENTS ET EXCUSES** : 2
- **NE PREND PAS PART AU VOTE** : 0